



## Motion réorganisations des services du MEEDDAT

Les sections du SNITPECT réunies en congrès les 18 et 19 décembre 2008,

### Sur les missions et la stratégie

**RAPPELLENT** qu'il ne suffit pas de tenir des discours sur les mérites du Grenelle de l'environnement mais qu'il faut faire du MEEDDAT une réalité ; pour cela il faut des moyens humains, matériels et une organisation à la hauteur de ces politiques affichées comme prioritaires ;

**FUSTIGENT** le dénigrement et l'ostracisme entretenus par certains hauts dirigeants vis-à-vis de missions historiques pourtant encore indispensables au développement du pays ; cela ne fait qu'encourager la fuite de cadres techniques dont le MEEDDAT a pourtant véritablement besoin pour assurer ses missions ;

**REAFFIRMENT** avec force leur attachement au service public de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

**SE FELICITENT** que le MEEDDAT, sous la pression du SNITPECT-FO, ait produit un document de stratégie ministérielle justifiant la nécessité pour l'Etat de disposer de compétences propres, alors que l'unique enjeu de la RGPP est la suppression de moyens ;

mais **DENONCENT** le caractère encore insuffisant, au regard des nombreux champs d'activités du ministère ;

**EXIGENT** que le projet stratégique soit mené à terme et amplifié dans tous les champs d'intervention du MEEDDAT et que tous les moyens soient donnés pour asseoir durablement l'action du ministère sur l'ensemble des territoires ;

**DENONCENT** les décisions prises lors des CMPP et leurs conséquences sur les effectifs du MEEDDAT, pourtant déjà largement amputés lors de réformes antérieures ; elles obèrent la mise en œuvre de cette stratégie ;

**EXIGENT** que ce projet de stratégie fasse l'objet d'une véritable discussion dans tous les services du ministère, y compris au niveau départemental, et qu'il soit décliné mission par mission, type de service par type de service et se traduise in fine par l'élaboration concertée de projets de services rénovés à tous les échelons du territoire ;

**EXIGENT** l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation particulier adapté à l'ampleur des changements demandés, permettant l'acquisition des compétences nécessaires aux réorientations d'activité du MEEDDAT et **EXIGENT** les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre ;

### Sur les services réorganisés

**DENONCENT** la confusion persistante de la répartition des missions des directions et services d'administration centrale et l'absence de cohésion et de solidarité entre ces services ; cette cacophonie affaiblit l'ensemble du ministère, fragilise sa position vis-à-vis de ses interlocuteurs externes et va à l'encontre de la généralisation de la politique de développement durable ;

**RAPPELLENT** au ministre du développement durable, l'engagement qu'il a pris à l'issue de la journée d'action du 6 mars 2008, de tout mettre en œuvre pour sauvegarder le service public de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire organisé autour de ses services déconcentrés préservant ainsi les métiers, les emplois et ses agents ;

**EXIGENT** que les missions d'ingénierie aéroportuaire, de sécurité routière et d'énergie, entrant pleinement dans les politiques de l'aménagement du territoire et du développement durable, soient préservées au sein du ministère ;

**FUSTIGENT** la dérive organisée par les préfets qui font une interprétation extensive de la circulaire du 7 juillet 2008 du Premier ministre sur l'organisation territoriale de l'Etat qui abouti à un dépeçage incohérent des futures DDEA au bénéfice des autres services départementaux ;

**DENONCENT** la perte ainsi opérée de la cohérence et de l'efficacité qui étaient attendues des DDEA pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires ;

**PRENNENT ACTE** de la circulaire du 17 novembre du secrétaire général du gouvernement qui réaffirme le principe selon lequel les DDEA constituent le socle légitime des DDT ;

**EXIGENT** du ministre d'Etat qu'il agisse auprès du chef de l'Etat, du Premier ministre et des préfets, en particulier de région afin que la création des DDT se poursuive sur la base de toutes les missions des DDEA ;

**EXIGENT** qu'en relation avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le MEEDDAT renforce ses liens fonctionnels avec les futures DDT ;

**EXIGENT** qu'il organise de fait cette position de donneur d'ordre en établissant des relations étroites entre DDT et DREAL dans le cadre de sa stratégie ministérielle en la déclinant en projets de services ;

### **Sur le repositionnement des agents**

**DENONCENT** le calendrier irresponsable et incohérent imposé pour la création des services départementaux et régionaux, ainsi que le harcèlement organisationnel ainsi orchestré, qui ne peuvent que démotiver les personnels ;

**FUSTIGENT** le dirigisme de l'administration dans le processus de repositionnement des agents et

**EXIGENT** de véritables mesures d'accompagnement et des garanties pour tous ;

**EXIGENT** une véritable concertation au niveau national et dans chaque service pour l'élaboration des organigrammes et de la méthode de repositionnement ;

**EXIGENT** que chaque poste de service réorganisé fasse l'objet d'une description claire et précise par le biais d'une fiche de poste détaillée, à la hauteur des compétences collectives et individuelles qu'ont su développer les ITPE ;

**EXIGENT** que tous les repositionnements et recours des ITPE dans le cadre de tels processus soient examinés en CAP ;

**DEMANDENT** à la DRH du MEEDDAT d'engager sans délai une réflexion, dans le cadre de la note d'orientation et de la charte de gestion du corps, sur le suivi de la gestion des ITPE dans les services départementaux interministériels et sur leur accès aux postes leur correspondant dans les différents services départementaux réorganisés, y compris dans les préfetures ;

**DONNENT MANDAT** à la Commission Exécutive pour décider et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.

***Adoptée à l'unanimité***